

Jeunesse, loisir, loisirs, sport, culture, plein air, vie communautaire, activité physique, tourisme... chasse et pêche : jusqu'où étirer la liste?

André Thibault, Ph.D., Directeur, Observatoire québécois du loisir

Dans le bulletin Volume 6 numéro 3 intitulé « Leçon du Congrès mondial : la perception populaire du loisir reste folklorique », l'Observatoire québécois du loisir remarquait l'imprécision et la fragmentation du vocabulaire utilisé pour parler du loisir décliné en culture, sport, plein air, récréation, tourisme et signalait qu'il ne faut pas négliger le message ainsi véhiculé. Il concluait que le monde du loisir avait un défi majeur, soit celui de communiquer sa propre nature, sa place dans la société et ses enjeux.

Pour relever tous les défis qui l'interpellent, le loisir public et civil québécois doit obtenir l'appui de la société québécoise et l'attention des décideurs publics. Il n'est pas seul sur la place publique, il doit se battre pour sa place. Son premier défi : son identité.

Or, depuis quelques décennies, le monde du loisir parle de lui de façon fragmentée. Rarement, il a réussi à faire l'unanimité sur l'usage d'un seul mot ou d'un concept pour nommer son domaine, comme le font les vastes champs de l'éducation, de la santé, de l'économie. Aujourd'hui, on est conscient que l'allongement de la liste n'est pas une solution stratégique pour raffermir le poids du domaine dans la société québécoise.

Le présent bulletin cherche à fournir, bien humblement, quelques balises et quelques repères pour convenir d'un langage commun qui situe le champ que nous appelons loisir à la place qu'il devrait occuper.

COMPRENDRE POUR AGIR : FRAGMENTATION ET RECONSTITUTION DU CHAMP

Au fil de l'histoire, jeunesse, sport, tourisme, plein air, culture et, momentanément, chasse et pêche et tourisme ont servi de dénomination au domaine du loisir. Dès les premières interventions de l'État et des municipalités, lors de la création du Haut Commissariat à la jeunesse, au loisir et au sport et des services municipaux, un constat s'est imposé. La tendance à nommer ou à représenter le champ du temps libre utilisé à des fins de loisir par le nom de ses parties, des champs d'activités (sport, plein air, socioculturel, arts) et de quelques cibles, comme la jeunesse et la vie communautaire, a eu tôt fait de s'affirmer. Il en fut de même, dès la fin des années '60, dans la société civile, par la mise en place de la Confédération des loisirs du Québec (CLQ), de la Confédération des sports du Québec (CSQ), de la Société québécoise des équipements de loisir (SQEL), la Fédération québécoise des activités de plein air (FQAPL), etc.

D'où vient cette fragmentation? Deux hypothèses apparaissent.

Selon la première, cette fragmentation est le fruit de la période de développement des années '70, alors que LES loisirs explosaient en de multiples activités et que s'installait la notion de performance dans les activités sans doute influencée par l'introduction des Jeux du Québec, de l'accueil des Jeux olympiques de 1976 et de l'émergence de l'expression en de multiples disciplines artistiques. Dans la même veine, les Québécois et les Québécoises découvraient toute la richesse des activités de loisir et l'industrie inventait autant d'équipements que d'activités, et même des équipements qui créaient des activités. Selon cette hypothèse, la première phase de développement du domaine a été sa diversification et son organisation autour des disciplines qu'elles soient sportives, artistiques ou sociales. Les nombreuses fédérations québécoises en sont l'incarnation de même que les divisions administratives en culture, en loisir et en sport

des ministères québécois. Voilà autant d'institutions qui, tout naturellement, veulent s'affirmer et entretiennent une compétition de bon aloi avec leurs équivalents. Par ailleurs, dès 1976, le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air remarquait l'envers de cette médaille. Il signalait qu'à cette étape de l'évolution du loisir, « tous les organismes volontaires ont ressenti la présence de plus en plus nombreuse des technocrates du loisir »¹

La seconde hypothèse, suggérée par Michel Bellefleur, dans son livre sur l'Évolution du loisir au Québec², propose que l'éclatement des dénominations est autant le résultat de l'affirmation de champs d'intérêts et de luttes de pouvoir pour l'accès aux ressources que d'une action concertée.

Dans les deux cas, la fragmentation des dénominations est le reflet de la compétition, des mouvements et frictions internes au champ du loisir.

Aujourd'hui, plusieurs acteurs et décideurs sont conscients que les dénominations ne peuvent plus seulement refléter la structure organisationnelle, mais doivent affirmer la place concurrentielle du domaine dans la société et se rapprocher des changements de pratiques des Québécois et des Québécoises qui abordent le loisir comme une expérience plus que comme une activité.

En fait, si les années 60 et 70 ont fait éclater la notion de loisir en de multiples activités et organisations, les années 2000 voient les Québécois et les Québécoises réintégrer une vision d'ensemble. Cette vision s'articule autour de la notion d'expérience de loisir qui fait appel à de nombreuses dimensions situées au-delà de la pratique et de la technique d'une activité ou d'une discipline.

Ainsi, les citoyens eux-mêmes, recherchant une expérience intégrée, réagissent en cela au loisir en miettes né d'un excès de rationalité et de divisions. La période postmoderne dans laquelle nous vivons est davantage marquée par une

volonté d'aborder la vie de façon plus holistique. Il est intéressant de rappeler que le loisir, comme facteur d'équilibre de vie, était justifié en réaction au travail en miettes, comme l'a décrit Jean Fourastié, pour évoquer le travail à la chaîne où les ouvriers n'étaient que des maillons inconscients de l'ensemble des produits et encore moins participants de l'entreprise. Le loisir apparaissant alors comme un lieu de vie plus complet.

Le discours politique des dernières années ne justifie plus l'engagement de fonds publics pour le loisir lui-même, mais parce qu'il permet la santé, les bonnes habitudes de vie, le sentiment d'appartenance, la qualité de vie et la qualité du milieu de vie, participant en cela au développement personnel, culturel, social et économique. Bref, le loisir, comme l'éducation, les richesses naturelles et les entreprises industrielles et commerciales, sert la société, le pays, la municipalité et c'est sur cette base qu'on accepte d'avoir recours à l'argent public des contribuables. C'est là le défi de positionnement du loisir dans le débat public et politique.

Voilà, sans doute pourquoi, plus récemment, s'observe un virage : on sent une volonté stratégique de mieux s'arrimer au discours sociopolitique ambiant, les références sont nombreuses à l'économie, à la santé et à la qualité de vie et le retour de l'activité physique dont il était déjà question dans le rapport Bélisle de 1964, sous le vocable de l'éducation physique en lien avec la santé et la qualité de vie.

Cette dernière tendance veut non plus définir le loisir par les composantes du loisir, mais par sa finalité. Ainsi, on trouve les expressions « vie communautaire, qualité de vie et développement social ».

PRENDRE POSITION SUR LA PLACE PUBLIQUE : UN DÉFI CRUCIAL MAL RELEVÉ

On est de plus en plus conscients que pour relever tous les défis qui l'interpellent, le loisir public et civil québécois doit obtenir l'appui de la société québécoise et l'attention des décideurs publics.

Or, il n'est pas seul sur la place publique, il doit se battre pour sa place. Si son enracinement dans les communautés lui donne une légitimité publique, il souffre d'une perception qui ne rend pas généralement justice à l'ampleur de sa contribution économique, sociale et culturelle à la société. Le loisir est encore perçu comme de l'amusement, comme la période de récréation

¹ Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air (1976), **Proposition pour l'élaboration d'un projet de Livre blanc sur le loisir au Québec**, Avis transmis au ministre responsable du Haut-Commissariat, Éditeur officiel du Québec, p.5.

² Bellefleur, Michel (1997) **L'évolution du loisir au Québec**, Essai socio-historique, PUQ, pp.130 et 132.

entre les périodes plus sérieuses. Même à l'intérieur du cercle des acteurs en loisir public et civil, des promoteurs de sports et d'art placent le sport et le théâtre récréatifs au plus bas de leur échelle.

Les acteurs du loisir public et civil n'ont pas serré les rangs face au défi de la notoriété publique et politique. Au plan provincial, il n'y a pas de véritable coalition de la société civile en matière de loisir, ni de forum ou de place publique qui le propulse sous les projecteurs. Si le réseau québécois partage des valeurs, ses sous-réseaux se perçoivent différents les uns des autres. Ils mènent leur propre lobby et articulent leur propre présence sur la place publique. Malgré des tentatives répétées de façon cyclique, depuis l'éclatement de la Confédération des loisirs du Québec à la fin des années '60, aucune coalition n'a véritablement mobilisé les acteurs et œuvré à donner au loisir du poids politique. Il est souvent de même au plan local. On est loin du Service de loisir de Montréal, ancêtre de l'URLS présidé par Dollar Morin (oui le prix), qui interpellait régulièrement la Ville de Montréal jusqu'à ce qu'elle implante tel parc ou offre tel programme.

Bien sûr, des événements comme les Jeux du Québec et la remise de prix en journalisme sont médiatisés. Bien sûr, des écrasements de toit de gymnase, des blessures sur les terrains de jeux ou la qualité de l'eau des piscines publiques font les nouvelles de l'heure. Bien sûr, les campagnes électorales locales traitent des dimensions du loisir, sans toutefois le nommer.

Toutefois, le Québec ne s'est jamais interrogé sur la mission du loisir comme il l'a fait sur l'éducation, la santé, l'environnement et les accommodements raisonnables. ***Sans un appui fort du réseau du loisir et des citoyens québécois, aucune femme et aucun homme politique ne pourront donner au loisir la place qui lui revient.***

L'enracinement des acteurs du loisir dans leur milieu est sans doute la principale force politique du système de loisir du Québec et le meilleur gage de sa pertinence. Si la forme, les canaux et les messages sont encore artisanaux, le fond est tout à fait puissant. Mais, si demain une coalition se formait, il n'est pas sûr qu'elle possède le message, les instruments et les stratégies pour acquérir ce poids. Faut-il encore utiliser le mot loisir, faut-il parler plutôt d'un réseau de la qualité de vie et des milieux de vie?

Voilà la question stratégique posée au cœur de ce bulletin : comment nommer les institutions publiques et civiles?

QUELQUES REPÈRES POUR NOMMER...

Pour l'observateur un peu éclairé, trois tendances, comme autant d'options, peuvent servir de repères pour identifier une dénomination du domaine dans la mesure où l'on convient que l'ajout de titre de la liste des dimensions du domaine ne suffit plus à l'affirmer sur la place publique.

- ✓ Une tendance, plus ancienne, consiste à **donner au mot loisir, au singulier, son sens fédérateur** d'expérience gratuite de temps libre, c'est-à-dire hors travail et librement choisie, qu'elle soit vécue sporadiquement ou poussée à un niveau élevé de performance qui ne devient pas toutefois un travail. Au Québec, toute logique qu'elle soit, cette tendance irait à l'encontre du courant dominant. Actuellement, les dénominations des ministères et des institutions civiles présentent la plupart du temps ***le loisir comme ce qui reste quand il n'est pas du sport, de la culture et de la vie communautaire et même du plein air.*** Pas étonnant qu'il ne réfère qu'au premier niveau, le niveau récréatif, du sport, des arts et du plein air et qu'encre, dans l'entendement populaire, il signifie la récréation, le léger, le superflu, le non sérieux. Cette approche peut être tentante, elle requiert toutefois un changement radical.
- ✓ La seconde tendance, celle qui a prévalu à ce jour, consiste à laisser éclater la façon de ***parler du loisir en de multiples secteurs et activités et la modeler aux structures administratives*** et aux intérêts corporatistes. Si cette approche libérale permettait aux plus forts de tirer leur épingle du jeu au fil des enjeux politiques, elle risque de diminuer à moyen terme la capacité du domaine de répondre à un ensemble de besoins des sociétés et de ne présenter qu'une fraction d'un champ aux multiples possibilités pour la santé physique et sociale des personnes, la capacité de mobilisation et de résilience des communautés et la qualité des milieux de vie. Cette tendance a démontré son incapacité à faire valoir ce potentiel et il est évident que l'augmentation de noms sur la liste des secteurs ne fait que diluer la perception politique et populaire du domaine. Comme le disait, Watzlawick, le problème, c'est la

solution. Dans notre cas, c'est la dilution de la représentation du domaine en multipliant les noms de ses composantes.

- ✓ La dernière est la tendance observée dans plusieurs domaines des affaires publiques. Elle consiste à **se nommer en fonction de l'impact ou de l'objectif poursuivi**. Ainsi, à l'échelle du gouvernement du Québec, les ministères de la Santé, de l'Éducation, du Transport ou du Développement durable, notamment, ne se définissent pas par leurs dimensions, comme l'enseignement primaire ou supérieur, comme le traitement de la maladie ou la prévention, les hôpitaux ou les CLSC, l'environnement ou le traitement des eaux. Ils se définissent par le but qu'ils recherchent et par leur contribution à la société.

Au plan municipal, le service de police est devenu celui de la sécurité publique, celui des incendies est devenu service de la prévention, le service d'urbanisme se nomme dorénavant aménagement et ainsi de suite, enfin on parle du service de la propreté et non des déchets. Le service des loisirs et de la vie communautaire ou celui du loisir, du sport, de la culture et du développement social est l'unique service à se définir par ses divisions administratives, et non par le sens de sa contribution. Quelques exceptions : celle de Montréal, où le service se nomme « Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle » et celle de Trois-Rivières où l'on parle de « Vie communautaire et récréative ».

CONCLUSION : LA ROUTE SERA LONGUE ET LE LOUVOIEMENT UTILE

Que conclure? Ce n'est pas précisément le mandat de l'Observatoire de proposer une piste. Il a voulu dans ce bulletin partager des observations et stimuler des réflexions.

Il est aussi clair que l'éclatement actuel est parfois contreproductif dans la mesure où il génère des frictions et des compétitions inutiles à l'interne et affaiblit son message à l'externe. Il est clair que le poids du loisir et des composantes du système québécois est léger dans le débat public actuel.

Il est aussi clair que la façon de nommer les services municipaux et institutionnels et plusieurs institutions gouvernementales

constitue un message répété à de multiples exemplaires qui, dès lors, est susceptible d'influencer grandement la perception du domaine et le discours politique.

Aurons-nous des services municipaux de la qualité du milieu de vie, une coalition québécoise du loisir regroupant tous les domaines (l'expérience du Congrès mondial est exemplaire)? Les ministères québécois engagés en loisir se reconnaîtront-ils dans un premier comité interministériel? Le développement se fera-t-il autour de problématiques particulières, comme le renouvellement des infrastructures, la concertation municipale-scolaire, les personnes âgées, la conciliation famille-travail-temps libre, le raccrochage scolaire, la vie interculturelle? Sans doute que cette voie de rassemblement autour des dossiers et des problématiques facilitera la route vers une dénomination stratégiquement, politiquement et organisationnellement significative et utile pour affirmer et situer à sa juste mesure tout le potentiel du domaine.